



SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé ; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT
CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

By e-mail to: - Par courriel au :

Sara.Gould@tc.gc.ca

Attention: - Attention : Sara Gould

Solicitation Closes - L'invitation prend fin

At - à: 2:00 PM / 14h00

On - le: April 19, 2024 / 19 avril 2024

Time Zone - Fuseau Horaire :

Eastern Daylight Time (EDT) / Heure avancée de l'Est (HAE)

Title - Sujet Ressources de Services d'application pour le Groupe des services numériques		Amendment No. - N° modif. 6
Solicitation No. N° de l'invitation T8080-230303	Date of Amendment Date de modification April 12, 2024 / 12 avril 2024	
Address enquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à : Sara Gould		
E-Mail Address - Courriel: Sara.Gould@tc.ca		
Destination See herein - Voir aux présentes		

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery offered Livraison proposée Not applicable - Sans objet
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print): La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Name - Nom	Title - Titre
Signature	Date

QUESTIONS ET RÉPONSES À DDP ET AMENDEMENTS

Dossier: T8080-230303

Esprit d'initiative: Ressources de Services d'application pour le Groupe des services numériques

Publication de la DP: le 13 mars 2024

L'invitation prend fin: le 19 avril 2024, 14h00 HAE

CETTE MODIFICATION A CETTE SOLICITATION A POUR BUT DE:

1. Donner des précisions et répondre aux questions des fournisseurs éventuels

QUESTIONS ET RÉPONSES:

Question #	Questions et Réponses
Question 43	<p>Modification # 005, Q&R # 42, a amené la Couronne à modifier la réponse précédente donnée à la Q&R # 25 dans la Modification # 004. Dans cette modification, la Couronne a déclaré que pour que les contrats soient maintenant admissibles au OO2, « <i>le nombre de jours facturables doit être de 7 000 par contrat dans une ou plusieurs des catégories indiquées</i> ».</p> <p>Il s'agit d'une augmentation importante du nombre de jours facturables requis par contrat et les soumissionnaires ont déjà passé deux semaines à préparer leurs propositions et à obtenir la signature des clients en fonction de l'exigence initiale de la DDP de 7000 jours facturés cumulatifs sur quatre (4) contrats, chaque contrat exigeant un minimum de 1600 jour facturable. Cela contredit également la réponse donnée dans la Q&R # 33 où on demande aux soumissionnaires de se reporter aux points a) à e) de l'OO2 pour les critères que les marchés doivent respecter pour être acceptés.</p> <p>L'état peut-il confirmer qu'il s'agit d'une erreur et confirmer que les soumissionnaires doivent suivre les instructions OO2 originales en demandant : « <i>En utilisant jusqu'à quatre (4) contrats, le soumissionnaire doit démontrer son expérience en matière de fourniture cumulative de 7000 jours facturables</i> » et chaque contrat individuel doit avoir un minimum de 1600 jour facturable.</p>
Réponse 43	<p>Le Canada a examiné votre demande et confirme qu'une soumission conforme doit démontrer le nombre de jours facturés dans une, deux, trois ou toute combinaison des catégories de ressources identifiées en utilisant jusqu'à quatre références de contrat pour remplir les 7000 jours facturables.</p> <p>Sur les quatre contrats mentionnés, chaque contrat doit démontrer un minimum de 1600 jour facturable au total, dans un, deux, trois ou toute combinaison des catégories de ressources identifiées. (A.1 Architecte d'applications/de logiciels, A.7 Programmeur/analyste ou A.12 Architecte Web).</p>
Question 44	<p>Critère technique obligatoire de la Société OO2, page 67</p> <p>Comme d'autres soumissionnaires l'ont déjà fait remarquer, la restriction de contrepartie directe aux catégories de ressources de base limite considérablement la possibilité pour les soumissionnaires qualifiés de répondre à la présente demande de soumissions. Nous sommes préoccupés par le fait que la Couronne risque de recevoir peu ou pas de réponses et, par la suite, de recevoir un service de qualité inférieure à celle souhaitée.</p> <p>Pour atténuer le risque, nous demandons à l'État d'accepter jusqu'à 5 000 jours de facturation dans les catégories de correspondance directe, et 2 000 jours de facturation dans des catégories de ressources du SPICT similaires ont fourni une démonstration d'au moins 50 % des tâches indiquées dans l'énoncé des travaux.</p>

Réponse 44	Le Canada a examiné votre demande, et le critère OO2 demeure tel quel.
Question 45	Veillez confirmer que l'intention du OO2 est que les soumissionnaires démontrent, en utilisant jusqu'à quatre contrats, qu'ils ont facturé collectivement un minimum de 1 600 jours dans chaque catégorie de ressources de base et 7 000 jours dans toute combinaison de catégories au cours des trois dernières années.
Réponse 45	Le Canada a examiné votre demande. Voir la réponse détaillée 43.
Question 46	Veillez confirmer que pour qu'un contrat individuel soit admissible en OO2, il doit avoir facturé un minimum de 1600 jours dans toute combinaison de catégories de ressources de base.
Réponse 46	Le Canada a examiné votre demande. Voir la réponse détaillée 43.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.